

Présence d'un cas autochtone de Zika dans le département du Var.

Marseille, le 9 octobre 2019.

Une personne infectée par le virus Zika a été diagnostiquée à Hyères, dans le Var. Elle a été prise en charge par son médecin traitant et est aujourd'hui guérie. C'est le seul cas autochtone de Zika identifié en 2019 en France métropolitaine.

On parle de cas autochtone quand la personne a contracté la maladie sur le territoire national. Ces cas sont à distinguer des cas importés qui ont contracté la maladie à l'occasion d'un voyage en zone contaminée. L'infection à virus Zika est une maladie qui peut se transmettre de personne à personne par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique tigre, comme la dengue ou le chikungunya, à condition que ce dernier soit porteur du virus. Une transmission par voie sexuelle est également possible.

L'Agence régionale de santé, Santé publique France et l'EID méditerranée poursuivent leurs investigations (entomologique et épidémiologique) pour déterminer l'origine du cas et éviter la propagation de la maladie.

Des actions de lutte antivectorielle ont été mises en œuvre par l'EID Méditerranée, sous l'égide du conseil départemental, dans le quartier de résidence de la personne atteinte : recherche du moustique-tigre, démoustication, placement de pièges à moustiques. Toutes ces actions ont été précédées d'une campagne d'information de la population résidant dans le quartier concerné.

En parallèle, les actions de surveillance épidémiologique ont été renforcées pour identifier les personnes qui pourraient être également contaminées. Une enquête est en cours pour rechercher d'éventuels cas dans le voisinage de la personne atteinte. Les hôpitaux, les médecins libéraux et les laboratoires d'analyse médicale du secteur concerné ont été contactés pour repérer les personnes qui pourraient présenter les symptômes du Zika et les signaler à l'ARS.

Les mesures pour se protéger et protéger ses proches.

1 - Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (éruption cutanée, douleurs musculaires ou articulaires, fièvre, fatigue, maux de tête), en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone tropicale.

2 - **Pour éviter les piqûres de moustiques-tigres**, il est conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples, voire de les imprégner d'insecticide pour tissus ;
- utiliser un répulsif cutané en soirée, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres) ;
- dormir sous des moustiquaires, qui peuvent également être imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés ;
- utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur ;
- utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques.

3 - **Pour limiter le développement des moustiques-tigres autour de son domicile**, il convient de :

- couvrir les réserves d'eau avec de la moustiquaire ou du tissu afin d'éviter leur colonisation par les moustiques ;
- nettoyer les gouttières et caniveaux ;
- vider ou ranger tout récipient pouvant contenir de l'eau ;
- éviter les dépôts sauvages de déchets.

En savoir plus :

<https://www.paca.ars.sante.fr/>